

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT 59 – NORD****COMMUNE DE BLARINGHEM****Séance du 22 mars 2021**

Numéro de l'acte	20210322_003DGS
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	4.4

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de **BLARINGHEM**

Séance du 22 mars 2021 à 18 Heures 30

Nombre de conseillers

- . En exercice : **19**
- . Présents : 16 jusque question 015 puis 17 à partir de la 016
- . Pouvoirs : 2 jusque question 015 puis 1 à partir de la 016
- . Votants : 18
- . Absents : 1

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Pôle Culture Loisirs Roland DELECROIX, sous la présidence de **Monsieur Paul-Henry MORDACQ**, 1^{er} Adjoint

Etaient présents :

Mr Régis DUQUENOY, Maire, Mmes JOURDIN, VERRIELE à partir de la question 016, Mrs DEVAUX, LOUVET, Adjoints, Mmes DESMULIE, MASSIET, PLOCKYN, DELSART, BODDAERT, Mrs, MAERTEN, MORDACQ P., DEFRANCE, GAYMAY, RIGOBERT, DEVOS,

Ont donné pouvoir : Magali VERRIELE à Alain DEVAUX jusqu'à la question 015 ; Brigitte DERAM à Isabelle MASSIET

Absente : Annie DESPICHT

Secrétaire de séance : Madame Bernadette JOURDIN

Date de convocation :

18 mars 2021

QUESTION N° 2021-003

OBJET : CENTRE DE LOISIRS 2021 – FIXATION DES TARIFS DE PARTICIPATION DES FAMILLES

Par délibération 2021-002 du 22 mars 2021, le Conseil Municipal a fixé les dates d'ouverture du centre aéré pour l'année 2021 du 12 juillet au 13 août.

Considérant qu'il convient par conséquent de fixer les montants des participations des familles,

Ayant délibéré, le Conseil Municipal décide, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- ***D'ACCEPTER*** les inscriptions pour **une durée minimale de deux semaines.**

- **D'APPLIQUER** le tarif des « Blaringhémois » aux enfants scolarisés sur la Commune et aux enfants des personnes payant une taxe sur la Commune (artisans-commerçants-entrepreneurs etc..). Les enfants chez une nourrice « exclusivement pendant les vacances » (non domiciliés à Blaringhem) sont considérés comme les extérieurs.
- **DE FIXER** le barème suivant et les participations aux familles :

	QF = Quotient Familial	Participation 2020 pour mémoire	Participations 2021
Blaringhémois			
1° Tranche	QF de 0 à 500 €	12.50 € /semaine	12.50 € /semaine
2° Tranche	QF de 501 à 700 €	20.00 € /semaine	20.00 € /semaine
3° Tranche	QF de 701€ à 850 €	26.00 € /semaine	26.00 € /semaine
4° Tranche	QF supérieur à 850 €	29.00 € /semaine	29.00 € /semaine
Extérieurs			
1° Tranche	QF de 0 à 500 €	68.50 € /semaine	68.50 € /semaine
2° Tranche	QF de 501 à 700 €	73.00 € /semaine	73.00 € /semaine
3° Tranche	QF de 701€ à 850 €	79.00 € /semaine	79.00 € /semaine
4° Tranche	QF supérieur à 850 €	82.00 € /semaine	82.00 € /semaine

- **DE FIXER** un acompte sur le séjour d'un montant de 25 € par enfant.

Ainsi fait et délibéré, à BLARINGHEM, les jour, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Régis DUQUÉNOY

